



Attouchements sexuels sur mineur

Par **saison**, le 17/05/2011 à 16:20

Bonjour,
ma fille de 5 ans m'a raconté ce matin une scène d'attouchement subie par notre voisin. Une petite fille de cet âge peut-elle inventer qu'un homme lui touche son corps, "son bidon, ses seins et lui met un doigt dans les fesses après lui avoir baissé (ou fait baisser) son pantalon et sa petite culotte" (je reprends ses termes).
Je reste bête devant cette annonce et ne sais que faire des ces infos. Commencer par en parler avec le voisin et l'entendre dire qu'elle ment ? Faire appel à la justice ? Un enfant de 5 ans ne risque-t-il pas de souffrir davantage de toutes les étapes ?
Merci de me conseiller pour mieux l'aider.

Par **corimaa**, le 17/05/2011 à 22:17

Un enfant risque de souffrir bien plus de l'inaction de ses parents devant un tel appel à l'aide

Quel âge a le voisin, était elle seule avec le voisin sans autre surveillance ?

N'allez pas en parler avec le voisin, allez directement et rapidement porter plainte au commissariat en expliquant les faits. Une enquête sera ouverte et le voisin auditionné, ainsi que votre enfant

Il ne faut pas laisser ça sous silence, elle vous a fait confiance, vous en a parlé, agissez !!!

Et emmenez votre fille chez un pédopsychiatre, elle risque d'en avoir besoin

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **22:36**

[citation]ses seins [/citation] un enfant de 5 ans qui dit "ses seins" ????

Par **corimaa**, le **17/05/2011** à **22:44**

Avec la television aujourd'hui, les enfants ont du vocabulaire

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **22:46**

5 ans !!!! Ce sont des mots d'adulte.
ça n'empêche pas de les prendre en compte, mais ça fait très bizarre
Et comment cette petite fille de 5 ans est dehors toute seule ?

Par **corimaa**, le **18/05/2011** à **00:54**

[citation]Et comment cette petite fille de 5 ans est dehors toute seule ?[/citation]

oui ?... ne jamais lacher ses enfants des yeux, mieux vaut prevenir que guerir, apres c'est trop tard